

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 MARS 2017

Le lundi 13 mars 2017, à 19h30, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis en salle du conseil sur convocation en date du 6 mars 2017. Le jour de cette séance, 13 membres du Conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
Mme Erika DUVERGER
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
Mme Catherine LECUYER
M. François LEBEL
M. Marc PACHECO
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
Mme Corine BARLIS

Membres excusés :

Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Vincent BALADI)
M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)
M. Charles BEIGBEDER

Membre absent :

Mme Eve DESBONNETS

Ordre du jour de séance

08 2017 03

Désignation du secrétaire de séance

08 2017 04

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 17 janvier 2017

2017 DEVE 48

Mise à disposition de services et de moyens entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées - Convention relative à l'entretien des jardins des musées

2017 DEVE 55

Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques – adoption d'une nouvelle Charte téléphonie mobile et création du Comité d'orientation Ondes Paris

2017 DEVE 60

Mise à disposition des Mairies d'arrondissement de « kits de jardinage » pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public

2017 DASES 5

Fixation de redevances annuelles dues par Aurore 3x100 euros pour l'occupation de locaux situés 25, rue de Constantinople, 78, rue du Rocher, et le terrain 117, boulevard Poniatowski, à usage de centres d'hébergement d'urgence (CHU)

2017 DDCT 27

Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris

2017 DASCO 15-G

Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement de 1 692 650 euros

2017 DAC 667

Subventions de 925.000 euros et conventions avec 30 sociétés et 1 association

2017 DAE 53

Subvention de 220.000 euros et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016

2017 DFA 23

Signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité

2017 DVD 35

Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France

2017 DEVE 33

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s

2017 DEVE 63

Communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés

2017 DAC 463

Subventions de 19.400 euro à dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Communication du maire du 8^e arrondissement relative au règlement intérieur de la cour de l'Hôtel Beaujon

QMA8 2017 02

Question orale au Maire du 8^e arrondissement relative au réaménagement de la place de la Madeleine

1° /Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE : Mesdames et messieurs, bonsoir. Merci d'avoir accepté de décaler ce Conseil d'une demi-heure. J'étais à l'Hôtel de Ville pour une réunion sur les sept places à réaménager à Paris.

Nous allons commencer ce Conseil. Monsieur Pierre LELLOUCHE m'a donné son pouvoir et Madame Bérengère de REYNIÈS a donné son pouvoir à Monsieur Vincent BALADI. Merci.

La séance est ouverte.

2°/08 2017 03 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous commençons par la traditionnelle désignation de secrétaire de séance. Monsieur Gauger, s'il l'accepte toujours ?

M. GAUGER : Bien sûr.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait, merci beaucoup.

À L'UNANIMITÉ des présents, le conseil du 8^e arrondissement nomme M. Grégoire GAUGER secrétaire de séance.

3°/08 2017 04 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'arrondissement du 17 janvier 2017

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE : Avez-vous des observations à formuler ? Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Je n'ai pas d'observation. Justement, je voudrais féliciter les services parce que depuis plusieurs mois, il y avait de nombreuses observations. Aujourd'hui, il n'y en a pas. Donc, je vous remercie pour ce compte-rendu.

Mme D'HAUTESERRE : Parfait, je vous remercie au nom des services de la Mairie du 8^{ème}.

Je mets maintenant ce compte rendu aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

Merci.

À L'UNANIMITÉ (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au Compte rendu-du Conseil d'arrondissement de la séance du 17 janvier 2017

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS : 2 (Mme BOYER CHAMMARD et M. PACHECO)

4°/ 2017 DEVE 48 - Mise à disposition de services et de moyens entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées - Convention relative à l'entretien des jardins des musées

Rapporteur : Mme Erika DUVERGER

Mme DUVERGER : Merci. Il s'agit de la mise à disposition des services et des moyens, décidée entre la Ville de Paris et l'établissement public « Paris Musées », à travers une convention relative à l'entretien des jardins des musées. L'établissement public « Paris Musées » recouvre les quatorze musées de la Ville de Paris et, en ce qui concerne le 8^{ème} arrondissement, il y a le musée Cernuschi, aux portes du Parc Monceau, au 5 Avenue Velasquez, et le Petit Palais.

Il s'agit d'une autorisation pour signer une convention de partenariat entre l'établissement public et administratif « Paris Musées » et les services de la Ville. Cette convention concerne la division de l'espace vert pour l'entretien et le suivi phytosanitaire des arbres et des plantes des jardins, aussi bien des jardins ouverts au public. Mais cela ne nous concerne pas, car les jardins du Petit Palais et du musée Cernuschi sont ouverts seulement aux visiteurs du musée. Concernant le musée Cernuschi, il possède un tout petit jardin fermé, allant des grilles extérieures devant l'entrée du musée jusqu'à l'édifice du musée en lui-même.

Il s'agit d'une convention dans le cadre de laquelle les services techniques assureront une observation des arbres pour savoir s'ils sont atteints de différentes maladies et pour avoir leurs conseils concernant leur suivi, leur maintien, leur arrachage ou leur élagage. Conformément aux orientations de la convention cadre, ces services assurés en régie par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement seront effectués à titre gratuit.

Il nous est demandé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec l'établissement public Paris Musées cette convention relative à l'entretien des espaces verts des musées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme D'HAUTESERRE : Parfait, merci. Y a-t-il des observations ?

M. LEBEL : Je n'ai pas d'observation. Mais, je me demande à quoi cela sert, puisqu'il s'agit, aussi bien dans le 8^{ème} que dans d'autres arrondissements, de bâtiments municipaux donc de jardins municipaux. Je ne vois pas bien l'intérêt qu'a la Ville à faire une convention pour l'entretien des jardins qui lui appartiennent.

Mme D'HAUTESERRE : Nous n'arrêtons pas de réclamer la transparence, donc faisons la

M. LEBEL : On n'arrête pas l'administration !

Mme D'HAUTESERRE : Y a-t-il d'autres observations ?

Je mets aux voix.

À L'UNANIMITÉ (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

5°/ 2017 DEVE 55 – Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques – adoption d'une nouvelle Charte téléphonie mobile et création du Comité d'orientation Ondes Paris

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme D'HAUTESERRE : La Ville de Paris a négocié la nouvelle charte, avec les quatre opérateurs Bouygues, Orange, SFR et Free, pour obtenir une meilleure offre et une protection optimale pour les Parisiens. Ainsi la Ville de Paris a négocié avec les opérateurs une valeur limite d'exposition équivalant à 900 méga Hertz. Cette valeur correspond à la diminution de près de 30 % par rapport à la charte de 2012. Le nouveau seuil est défini, pour tous les opérateurs confondus, en lieux de vie fermés et pour toutes les technologies. Les mesures de champs électromagnétiques pourront dorénavant être réalisées sur les terrasses, dans les cages d'escaliers, sur les balcons et les cours d'immeubles.

Cette nouveauté permet de renforcer nos connaissances sur le champ électromagnétique dans tous les lieux de vie et non plus uniquement dans les lieux de vie fermés. La consultation des mairies d'arrondissement sera renforcée et réorganisée pour plus de fluidité et de clarté. Concernant les créations de sites et les modifications d'antennes, après l'étude du dossier par l'agence d'écologie urbaine, la mairie d'arrondissement concernée sera consultée et formulera son avis dans un délai de deux mois. Un délai supplémentaire d'un mois est donné par la charte pour permettre à la mairie d'arrondissement de poursuivre l'information et la concertation.

En cas d'avis défavorable de la Mairie, le dossier sera examiné attentivement en commission de concertation de la téléphonie mobile (la CCTM), qui réunit les élus parisiens, des opérateurs et des associations de citoyens autorisés à siéger. Cette nouvelle charte crée un nouveau droit pour les maires d'arrondissement. Désormais, les mairies d'arrondissement pourront, dans la limite d'un dossier par an, demander l'inscription à l'ordre du jour d'une Commission de Concertation de la Téléphonie Mobile d'un dossier sensible ayant reçu un avis favorable ou un accord tacite. La conformité des modifications d'antennes, sans nouvelle technologie et sans changement tous azimuts, fera l'objet d'une simple information auprès des mairies d'arrondissement et de la CCTM (Commission de Concentration de la Téléphonie Mobile).

L'information du public sera assurée par l'information sur le site Paris.fr pour chaque projet de création et de modification des antennes relais, avec la mise en ligne des synthèses et dossiers d'information. En complément de la charte, la Ville de Paris entend renforcer les actions de l'information et de sensibilisation du public et de surveillance du niveau d'exposition de ce territoire avec la création d'un observatoire municipal des ondes, auquel les mairies d'arrondissement seront associées. Ce projet aura pour but de :

- Surveiller les niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques ;
- Informer et sensibiliser les citoyens ;
- Améliorer les connaissances par la réalisation d'études spécifiques par des prestataires externes.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

Mme BARLIS : Oui, je veux signaler que cette nouvelle charte va tout à fait dans le bon sens. Les terminaux mobiles et téléphones sont de plus en plus puissants et il ne sert à rien d'avoir des antennes relais aussi puissantes qu'avant pour avoir une conversation et capter correctement. Le fait que l'on baisse de près de 30 % la puissance des émetteurs va également dans le bon sens. C'est une bonne mesure de précaution. La Ville de Paris, depuis 2001, est vraiment en pointe sur ce sujet et il

faut renforcer encore la transparence par rapport à la population parisienne, en facilitant les démarches des Parisiens pour qu'ils puissent obtenir des mesures. De même, il faut associer, de manière plus étroite, et en toute transparence les mairies d'arrondissement. Je voterai donc résolument pour cette délibération.

Mme D'HAUTESERRE : D'autres observations ? Je mets aux voix.

À L'UNANIMITÉ (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

6°/ 2017 DEVE 60 - Mise à disposition des Mairies d'arrondissement de « kits de jardinage » pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Merci, madame le Maire. La délibération s'inscrit de manière plus générale dans le programme de la mandature sur la végétalisation de la Ville. On sait qu'il s'agit d'un sujet important, aussi bien pour la droite que pour la gauche, et c'est une priorité à Paris. Au regard de quelques chiffres, notamment sur l'objectif de planter des arbres, il est intéressant de végétaliser comme dans la rue du Général Foy ou dans les nouvelles écoles dans lesquelles madame le Maire met en place des lieux végétalisés. C'est très important et les habitants souhaitent s'impliquer dans ce programme de végétalisation.

Cette délibération porte tout particulièrement sur les kits de jardinage, dont deux cents seront déployés à travers les mairies d'arrondissement. Pour l'anecdote, vous aurez des pelles, des pioches et des râtaux ! Je parle sous l'autorité de monsieur LEBEL, qui a la main verte. Nous aurons tous un petit kit pour aider à accompagner les Parisiens. Cette opération coûte malgré tout 55 000 euros. Il ne s'agit pas d'une petite dépense : il faudra donc bien l'encadrer et je pense que la mairie du 8^{ème} arrondissement fera le nécessaire.

Bien naturellement, nous vous invitons à voter favorablement ce projet qui s'inscrit dans un projet global et important pour Paris, qui est une ville un peu en retard dans le domaine de l'environnement par rapport aux autres villes européennes.

Mme D'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ?

M. PACHECO : Je n'ai pas bien compris. A qui s'adresse ce projet ? Et, pour quelles raisons est-il proposé ?

Mme BARLIS : Je trouve ce projet tout à fait intéressant puisqu'il s'inscrit dans un projet environnemental général, même si on est dans un milieu urbain et minéral. On a vu le succès et l'intérêt des Parisiens. Un certain nombre de permis de végétaliser a été déposé. Cela va justement aider les Parisiens à réaliser ce qu'ils souhaitent, en leur délivrant ces kits de jardinage.

On peut tourner cela en dérision. Mais dans le 8^{ème} arrondissement, on remarque en se promenant - j'ai des photos que je peux vous montrer à la fin de la séance, si vous le voulez - des tours d'arbres qui sont nettement plus jolis à l'œil. Les grilles anciennes sont enlevées ou bien les gens viennent mettre des fleurs ou faire du jardinage autour des arbres. Je trouve que cela donne une image plus sympathique, même si les grilles en fer avaient aussi leurs intérêts. Mais les habitants se soucient au moins de l'environnement végétal à Paris.

M. LEBEL : Bon, on vous offrira une paire de sabots !

Mme BOYER CHAMMARD : Moi, je ne suis pas tout à fait contre la végétalisation mais je trouve qu'on n'a pas besoin d'acheter des kits et des bûches, puisque les Parisiens le font déjà avec leurs propres bûches. En ce qui me concerne, je m'abstiendrai parce que je pense qu'on a autre chose à faire de notre argent.

M. LEBEL : Oui, je suis du même avis.

Mme D'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

À L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés POUR le projet : 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS : 3 (M. LEBEL, M. PACHECO et Mme BOYER CHAMMARD)

7°/ 2017 DASES 5 - Fixation de redevances annuelles dues par Aurore 3x100 euros pour l'occupation de locaux situés 25, rue de Constantinople, 78, rue du Rocher, et le terrain 117, boulevard Poniatowski, à usage de centres d'hébergement d'urgence (CHU)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Le présent projet de délibération propose de fixer la redevance d'occupation au niveau symbolique de 100 euros par an pour chacun de ces sites dont celui du 25 et 27 rue de Constantinople, appartenant à la Ville, qui est déjà mis à disposition de l'association Aurore. Vous connaissez tous cette association, parce qu'elle a déjà géré l'immeuble INPI, rue de Saint-Pétersbourg.

Pour chacun des trois sites, il s'agit d'une mobilisation « intercalaire » du bâti, par le biais d'une convention d'occupation précaire dans l'attente de la réalisation de programmes immobiliers. Pour le 8^{ème} arrondissement, il s'agit de réaliser une école de huit places et de logements sociaux.

J'ai eu l'occasion, à travers mon édito de février 2017, de vous exposer la situation concernant l'occupation de ce bâtiment tout en vous confirmant que l'école sera réalisée dans le cadre de cette mandature. Aussi, je vais mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des observations ?

Mme LECUYER : Oui, j'avais une question, justement, par rapport à votre édito qui nous a permis de découvrir qu'il y avait une réquisition par étage. Je souhaite seulement comprendre. Vous avez évoqué à l'époque le plan « Grand froid ». Sommes-nous toujours dans le cadre du plan « Grand froid » ? Les locaux avaient été réquisitionnés, ce que l'édito annonçait, par l'Etat dans le cadre du plan « Grand Froid ».

Mme d'HAUTESERRE : Effectivement, à l'époque, au déclenchement du plan, il faisait très froid et cela ne nous a pas échappé. L'Etat a donc réquisitionné ces lieux pour abriter notamment des femmes avec enfants et des sans-abris. Donc aujourd'hui, l'association Aurore a demandé à la Ville de lui accorder la possibilité d'héberger ces personnes qui ont été aidées au moment du plan « Grand froid ». Il est évident, humainement parlant, qu'on ne peut pas les rejeter, même si le printemps arrive.

M. LEBEL : En attendant le plan canicule !

Mme LECUYER : Alors vous évoquez une convention qui a été signée avec l'association Aurore depuis deux ans. Que cela signifie concrètement ?

Mme d'HAUTESERRE : Concrètement, ces personnes resteront maximum deux ans dans cet immeuble. Si vous avez suivi le dossier de l'INPI, l'association Aurore aura à gérer dans les mêmes conditions ce bâtiment.

M. LEBEL : Au début, cela devait durer trois mois.

Mme LECUYER : Oui, c'est cela.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, mais aujourd'hui la Préfète a été claire et elle nous a dit que cela sera pour deux ans.

Mme LECUYER : Dans le projet de la délibération, à aucun moment, il n'est question de la durée de la convention.

Mme d'HAUTESERRE : D'accord, mais je l'ai su par les services de l'Etat et je préfère être claire et transparente. La durée maximum est de deux ans.

Mme LECUYER : D'accord, mais c'est étonnant, parce qu'il s'agit tout de même d'un document officiel et nous n'avons aucune précision quant à la durée.

M. GAUGER : Les documents officiels sont souvent mal réalisés.

Mme d'HAUTESERRE : La durée c'est deux ans. Aussi, nous allons mettre aux voix...

Mme LECUYER : Pardon, j'avais une autre remarque. Il est question aussi, dans le projet, d'une délibération sur la pollution. Je suis un peu étonnée car tout cela s'est fait visiblement très vite. D'après la convention, le sol du garage, qui a servi de centre d'hébergement d'urgence, était pollué puisqu'il est mentionné : « *Il était informé de l'existence d'une pollution des sols conformément aux diagnostics joints* ». Je suis étonnée qu'on ait pu aussi rapidement dépolluer le sol afin d'accueillir des personnes en situation d'urgence.

Mme d'HAUTESERRE : Il me semble que le sol n'a pas été dépollué. Si vous connaissez bien le site, celui-ci est vaste et spacieux. Il me semble que ces personnes sont actuellement logées dans l'espace qui servait de bureaux de la Caisse primaire d'assurance maladie. Ces personnes ne sont pas hébergées aujourd'hui sur le plateau pollué de l'ancien garage Citroën.

M. LEBEL : Je trouve un peu ridicule les cent euros. Autant faire les choses gratuitement.

Mme d'HAUTESERRE : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais je crois que la Ville a voulu mettre une redevance symbolique comme l'impose la loi.

Mme BARLIS : Je trouve tout à fait positif de ne pas laisser des immeubles vides. On sait, de toute façon, que les travaux ne vont pas commencer dès maintenant. L'Etat cherche des lieux. Et, le fait qu'il s'agisse d'un centre d'hébergement est tout à fait positif. On sait aussi que laisser des locaux vides, c'est prendre le risque de laisser se former des squats. Ces derniers sont plus difficiles à gérer. Autant organiser les choses afin d'accueillir les personnes dignement, au lieu de les laisser dans la rue.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Je mets aux voix.

À L'UNANIMITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BURLIS)

ABSTENTIONS : 2 (Mme LECUYER, M. LABEL)

8°/ 2017 DDCT 27 - Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Cette délibération évoque la réforme des Maisons des Associations que la Ville a engagée, tout en mentionnant dans son intitulé qu'il s'agit d'approuver le règlement intérieur des Maisons des Associations.

A ce stade, en ce qui concerne « la réforme », la Ville a décidé le regroupement de la MDA du 7^{ème} et celle du 8^{ème}, dans notre arrondissement, rue Laure Diebold. Elle a accepté effectivement ma demande, parce que cet établissement est neuf et qu'il répond aux normes exigées par la loi. Nous avons la chance de garder cette Maison des Associations dans l'arrondissement.

En raison de ce nouveau périmètre, la Maison des Associations du 8^{ème} arrondissement ne serait donc plus inscrite à l'inventaire des équipements de proximité.

On m'assure qu'elle conserverait sa dimension de service public pour les associations du 8^{ème} arrondissement, mais également du 7^{ème}, sans savoir à ce stade comment cette situation pourra fonctionner à terme afin de réserver un meilleur accueil du public.

En effet, lors de la dernière réunion à l'Hôtel de Ville en présence des Maires d'arrondissement, l'adjoint de ma collègue du 7^{ème} a revendiqué le maintien de sa MDA dans son arrondissement.

En effet, bien que je l'ai demandé, à ce stade, je ne dispose pas plus d'informations concernant les moyens en personnels qui seront mis à disposition afin d'accueillir, rue Laure Diebold, les associations des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Pour votre information, la MDA du 8^{ème} accueille déjà 230 associations et celle du 7^{ème} à peu près 250.

Sur ces éléments en ma possession que je viens de vous livrer, je vous remercie, Mesdames, Messieurs de bien vouloir délibérer.

Y a-t-il des observations ?

Mme BURLIS : Oui, je souhaite souligner que ce qui est intéressant aussi, dans l'évolution du règlement, hormis les regroupements de la MDA du 7^{ème} avec celle de notre arrondissement, c'est l'amplitude des horaires d'ouvertures qui permettront aux associations de travailler de manière plus efficace. En effet, de nombreuses associations ont des adhérents qui travaillent. Or se rendre disponible en semaine est plus compliqué.

Concernant les personnels, la délibération et le règlement sont très clairs, puisqu'il est mentionné qu'un seul responsable du regroupement et du développement de la vie citoyenne et associative se

déplacera dans chaque arrondissement, tout en étant basé en mairie. Il y aura trois personnes de catégories A et B [d'autres élus disent qu'il s'agit d'agents de catégories B et C] dans chaque MDA. Ensuite, je pense que les choses pourront se faire de manière correcte. Mais effectivement, il y aura un afflux d'associations supplémentaires, ce qui fait qu'on récupère celles du 7^{ème} : c'est indéniable.

En revanche, d'après les éléments que j'ai pu avoir, des associations du 7^{ème} arrondissement travaillent sur des secteurs particuliers en essayant de rester à proximité et de trouver d'autres locaux de manière à ne pas tous venir dans la MDA du 8^{ème} arrondissement. On espère que les choses se dérouleront bien mais il faudra suivre cela de près.

Mme d'HAUTESERRE : D'autres observations ?

Mme LECUYER : Vous nous appelez à voter contre ?

Mme d'HAUTESERRE : Ecoutez, à ce stade je serai enclin à m'abstenir. Mon groupe appelle à voter contre. Maintenant ma position est vue avec mes adjoints. *Up to you* !

Je mets aux voix.

Le conseil du 8^e arrondissement ne donne pas d'avis à ce projet de délibération

Nombre de votants : 11

Suffrage exprimé POUR le projet : 1 (Mme BARLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (Mme LECUYER)

ABSTENTIONS : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

9°/ 2017 DASCO 15-G - Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement de 1 692 650 euros

Rapporteur : M. Vincent BALADI.

M. BALADI : Je vous remercie, Madame la Maire. Je vous rassure : le montant de 1 692 000 euros ne concerne pas seulement le 8^{ème} arrondissement, bien évidemment.

Conformément au Code de l'Éducation, le département a la charge des collèges, comme vous le savez. Celui-ci doit notamment en assurer l'équipement. Aussi, les Établissements Publics Locaux d'Enseignement reçoivent chaque année des subventions d'investissement qui sont déterminées, dans le cadre d'un recensement annuel, en fonction des demandes et des priorités formulées par les établissements.

Elles contribuent au renouvellement du matériel et à l'achat d'équipement correspondant à de nouveaux besoins des collèges publics comme, par exemple, du matériel informatique.

Les équipements liés à l'informatique et aux nouvelles technologies représentent plus de la moitié des subventions proposées. C'est le cas dans notre arrondissement pour nos trois collèges : le collège public Condorcet, dont le montant de la subvention s'élève à 24 364 euros, le collège Octave Gréard, avec un montant de 20 100 euros, et le collège Chaptal, avec un montant de 15 685 euros. Ces dépenses représentent principalement l'achat des ordinateurs, des vidéo-projecteurs, des microscopes, des chariots multimédias et des fauteuils de direction.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix.

À L'UNANIMITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS : 2 (Mme BOYER CHAMMARD et M. PACHECO)

10°/ 2017 DAC 667 - Subventions de 925.000 euros et conventions avec 30 sociétés et 1 association

Rapporteur : Mme Erika DUVERGER

Mme DUVERGER : Merci. Il s'agit d'une subvention de 925 000 euros, mais ce budget ne concerne pas seulement le 8^{ème} arrondissement. Trente-et-un établissements cinématographiques et trente-sept salles de cinéma indépendants avec quatre-vingt-quatre écrans, sont dénombrés à Paris.

Les cinémas concernés dans notre arrondissement sont dans la catégorie « Art et Essai », afin de soutenir leurs activités cinématographiques de l'année. Il s'agit du cinéma Le Balzac, dirigé par Jean-Jacques SCHPOLIANSKY, et le cinéma Élysées Lincoln dirigé par Jean-François MERLE. Ces deux cinémas sont transmis de génération en génération. Ce sont des salles de cinéma qui réalisent un énorme travail dans l'animation culturelle du quartier et qui visent à atteindre le public et toutes les générations, de la manière la plus large possible.

Ils génèrent des programmes à destination des établissements scolaires dans le cadre d'une politique d'éducation à l'image qui est chère à la Ville de Paris. Les films sont systématiquement présentés en voix originales, et parmi les cinémas, Le Balzac héberge régulièrement des festivals cinématographiques très spécifiques. Par exemple, il a organisé le festival des films polonais avec lequel nous sommes partenaires et il présente de nombreuses avant-premières et de grandes rétrospectives.

Il faut savoir que l'activité du cinéma à Paris génère 24 millions de spectateurs par an. Le cinéma Le Balzac a demandé à la Ville de Paris une subvention de 80 000 euros. La subvention proposée est de 40 000 euros. L'Élysées Lincoln a demandé pour sa part une subvention de 50 000 euros et la celle qui est proposée s'élève à 15 000 euros. Ces montants sont, l'un comme l'autre, proposés depuis déjà plusieurs années.

Je vous demande de voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Des observations, s'il vous plaît ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

11°/ 2017 DAE 53 - Subvention de 220.000 euros et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Il s'agit de la DAE 53 concernant la subvention de 220 000 euros pour les illuminations de fin d'année des Champs-Élysées. Comme chaque année, le comité des Champs-Élysées organise un événement prestigieux et festif qui est, comme vous le savez, les illuminations de l'avenue des Champs-Élysées.

Depuis 2014, nous avons un éclairage avec des ampoules LED basse consommation qui consomment donc moins d'énergie. Lors du Conseil de Paris, les 15, 16 et 17 décembre, une convention pluriannuelle d'investissement a été votée afin de soutenir le comité.

Dans ce contexte et en accord avec la mairie du 8^{ème} arrondissement, je vous propose d'attribuer à l'association Comité des Champs-Élysées, établi au 39 avenue des Champs-Élysées, le montant de 220 000 euros, et d'autoriser la mairie de Paris à signer l'avenant numéro 2 de la convention.

Je rappelle que 220 000 euros représentent 22% du total des subventions, le reste étant constitué des cotisations des commerçants et des sponsors, qui financent principalement l'illumination des Champs-Élysées.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Alors je profite de l'occasion pour vous demander si vous accepterez l'invitation du Comité d'assister aux illuminations. Je voudrais faire une demande groupée et je communiquerai alors le nom de toutes celles et ceux qui souhaitent y assister. Ensuite, vous recevrez les invitations. Cela ne veut pas dire qu'à l'arrivée de Madame HIDALGO, selon le protocole, vous serez tous invités à appuyer sur « le champignon ». François LEBEL le sait très bien, à l'époque de Bertrand DELANOË, il n'a jamais pu accéder à la tribune.

M. LEBEL : Si, quand même !

Mme d'HAUTESERRE : Oui en jouant des coudes

M. LEBEL : J'ai toujours pu accéder à la tribune.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait, êtes vous d'accord sur ma proposition ?

C'est noté, je remonterai l'information au Président du Comité. Toutefois, comme ce n'est pas la Mairie qui organise, je ne peux rien leur imposer. Courant septembre-octobre, j'enverrai la liste des noms de celles et ceux qui souhaitent y assister et ensuite, il reviendra au Comité de vous envoyer les invitations. Je mets aux voix la délibération.

À L'UNANIMITÉ (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

12°/ 2017 DFA 23 - Signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci. Comme vous le savez, il s'agit de la DFA 23 concernant les mobiliers urbains d'information, qui sont des panneaux extérieurs destinés à recevoir des informations non publicitaires à caractère général et local ou bien des œuvres artistiques. Ainsi, les mobiliers urbains d'informations accueillent deux types d'affichages dont le premier est municipal. Cet affichage informe la population à travers des plans de quartier, des campagnes promotionnelles pour des lieux ou des événements dont la ville est organisatrice ou partenaire.

Jusqu'à aujourd'hui, c'était la SOMUPI filiale de JC Decaux qui avait l'appel d'offre dans le cadre d'un contrat global ou contrat dit Vélib'. Le marché public est passé le 27 février 2017 et arrive à expiration au bout de dix ans, le 31 décembre 2017. En tout état de cause, le marché Vélib' a été scindé du fait de sa métropolisation. Il a été décidé de dissocier ce contrat, principalement d'affichage publicitaire, pour moitié d'affichage « Ville », avec la prestation Vélib'.

La procédure de renouvellement a été engagée. D'après les différentes pièces de ce dossier qui fait plus de 250 pages, la procédure de renouvellement du contrat a été engagée par la Ville, suite à l'ordonnance du 29 juillet 2016. Une date de réception des candidatures a été fixée le 20 juin 2016 et trois candidats se sont présentés : la SOMUPI, Clear Channel France et Exterion Média. La ville propose donc de renouveler la SOMUPI qui est une filiale à 66 % de JC Decaux et à 34 % de Publicis.

Enfin, s'agissant des grandes lignes de ce dossier et des différences avec le marché précédent : le nombre de mobiliers reste inchangé avec 1 630 mobiliers. Il est décidé de supprimer 350 grands modèles de plus de 8 mètres carrés, afin de les remplacer par des modèles de seulement 2 mètres carrés. L'objectif est de les intégrer dans les environnements des quartiers. Ces mobiliers continueront à diffuser de manière équilibrée de l'information municipale et de la publicité, bien évidemment, puisque c'est la publicité qui finance. De plus, le marché prévoyait une redevance de 25 millions d'euros et la SOMUPI a proposé 30 millions d'euros avec un pourcentage sur les recettes.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ?

À L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés POUR le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BURLIS)

ABSTENTION : 1 (Mme LECUYER)

13°/ 2017 DVD 35 - Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci. Il s'agit de l'aménagement de la sécurité routière et de la demande de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France. La municipalité parisienne et la région Ile-de-France renforcent leur partenariat. À ce titre, la région Ile-de-France cofinance les aménagements concernant l'amélioration de la sécurité routière et ce, notamment, dans le cadre du plan d'action régional en faveur de la mobilité durable.

Nous sommes concernés par l'un des deux dispositifs : le dispositif 1 « *les actions portant sur l'infrastructure, la mise en œuvre des travaux d'aménagement d'équipements et d'infrastructures qui sont à réaliser sur les sites dangereux avérés* ». Certaines opérations de la Ville de Paris entrent dans le champ de critère n°1. Sont concernées les opérations du 8^{ème} arrondissement que je vous présenterai ultérieurement. Cela concerne les zones d'accumulation d'accidents à répertorier sur une section de 850 mètres pendant une période de cinq ans. Le taux de financement maximum est de 50% HT du projet. Pour le 8^{ème} arrondissement, il s'agit du carrefour Saint Augustin-Astorg-la Boétie-Haussmann, pour un montant total qui s'élève à 619 000 euros, dont un montant de 309 500 euros financé.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Y a-t-il des observations ? La parole est à M. LEBEL.

M. LEBEL : Je trouve que ces 619 000 euros de nos impôts sont très mal employés. Le carrefour Saint-Augustin - Haussmann - la Boétie, nous le connaissons. Il s'agit d'un des carrefours les plus embouteillés de la ville de Paris. Donc, on va seulement augmenter cet embouteillage. Cela fait des années que la mairie de Paris tente de placer cet aménagement qui ne règle aucunement les difficultés de circulation du carrefour, qui sont bien réelles. Cet aménagement consiste seulement à réduire encore la surface de circulation des automobilistes et à augmenter les embouteillages. J'ajoute qu'avec 600 000 euros utilisés dans le domaine de la sécurité, nous ferions mieux de nous occuper de nos chaussées et de nos trottoirs, qui sont souvent dans un état pitoyable et sont souvent dangereux aussi bien pour les piétons que pour les cyclistes et les deux roues. C'est pourquoi je voterai contre.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait.

Mme BOYER CHAMMARD : Savez-vous à peu près à quel moment ces travaux seront-ils réalisés ? Sachant que nous ne pouvons même plus circuler à pied sur la place.

Mme d'HAUTESERRE : C'est la raison pour laquelle j'avais demandé que nous ajournions la décision de refaire cette place. Il fallait d'abord faire voter cette délibération dans l'attente d'un projet qui vous sera proposé et j'entends bien ce que nous dit M. le Maire honoraire, les riverains seront évidemment concertés. Les travaux ne se feront pas immédiatement car nous sommes encombrés par les différents travaux sur cet axe, l'église Saint-Augustin et au 57 boulevard Malesherbes.

M. LEBEL : Il serait intelligent de commencer les travaux au mois d'août 2018 ou 2019.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, ou bien même en 2019 peut être en 2020 ! L'essentiel est que la Ville de Paris ait acté la réfection de la place. Quand les différents travaux de l'église et du 57 boulevard Malesherbes seront terminés et que les bases vies seront retirées, nous mettrons en place un plan pour ne pas aggraver les problèmes de circulation que nous connaissons depuis plus d'un an.

Mme BOYER CHAMMARD : J'ai seulement deux remarques. Si je comprends bien, ce budget de 600 000 € ne concernera pas les travaux de la place tout entière, mais seulement de la moitié de celle-ci.

M. LEBEL : Non, il s'agit généralement de la totalité du coût des travaux.

Mme d'HAUTESERRE : Sont concernés le carrefour Saint Augustin-Astorg-La Boétie-Haussmann.

M. LEBEL : Cela ne coûte rien à la Ville, à peu de chose près.

Mme BOYER CHAMMARD : Vous avez parlé de concertation. J'apprécierais qu'il y ait des concertations, d'autant plus que des décisions ont été prises par la mairie, concernant les travaux du 57 boulevard Malesherbes, sans concertation des riverains. Donc, il serait bien que nous puissions,

dès à présent, consigner dans le procès-verbal que nous souhaitons des concertations avant de faire de nouveaux travaux.

Mme d'HAUTESERRE : Concernant le 57 Bd Malesherbes, il s'agit de travaux réalisés dans un immeuble privé par la Société Bouygues. Une réunion publique a été proposée à ma demande. On avait invité pratiquement tout le quartier, deux personnes seulement sont venues. Les services de Bouygues se sont déplacés à douze, ils étaient plus nombreux que les participants. Mais cette réunion publique a bien eu lieu. Ensuite, Bouygues a diffusé dans les boîtes aux lettres des habitants et des commerçants du quartier, une communication sur la conduite des travaux. Je le sais parce que ces travaux impactent notre immeuble. Ce sont des travaux très oppressants pour nous tous, mais il s'agit d'un immeuble privé et nous n'avons pas de moyens pour nous y opposer ou de les faire stopper.

Mme BOYER CHAMMARD : Concernant les décisions prises au sujet des heures de travaux, il faut les modifier. Les travaux font du bruit. Empêcher de faire du bruit entre 14h30 et 15h30, n'est pas ce qu'auraient souhaité les riverains. Peu importe maintenant : j'espère seulement qu'à l'avenir il y a aura de vraies concertations.

Mme d'HAUTESERRE : La concertation a bien eu lieu en Mairie, comme je l'ai déjà dit. Les services de Bouygues se sont déplacés. Une seule personne a manifesté son mécontentement. Elle est ophtalmologue et a menacé de se suicider car elle ne pouvait plus exercer dans son Cabinet tellement le bruit causé par le marteau piqueur était oppressant. Elle ne pouvait plus opérer ses patients à cause des tremblements provoqués par l'engin. Bouygues a trouvé un accord avec elle qui consistait à arrêter les travaux à 14h30 pour lui permettre de reprendre ses consultations. Les choses se sont passées ainsi, c'est pour cela que les travaux s'arrêtent à 14h30.

M. LEBEL : J'ai un ancien exemple, rue de Courcelles, d'un médecin qui était pneumologue et qui a été obligé de louer un autre cabinet, car il n'entendait, dans son stéthoscope, que le bruit du marteau-piqueur.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

À LA MAJORITÉ (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 2 (M. LEBEL et Mme BOYER CHAMMARD)

14°/ 2017 DEVE 33 - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Aujourd'hui, j'ai la main verte ! Cela succède aux questions sur les pivots que nous avons vues la dernière fois. Cette délibération s'inscrit dans un objectif pédagogique. La mairie de Paris a décidé de renvoyer une image positive de son programme relatif à l'environnement. Pour avoir

une bonne image positive, ils ont pris la coccinelle qui, dans notre état d'esprit, est un insecte très positif.

M. LEBEL : Pas de coccinelle diesel, j'espère !

M. GAUGER : Dans le cadre de son plan biodiversité, seront proposées des opérations qui se déroulent actuellement sur deux demi-journées. Celles-ci auront lieu dans la maison du jardinage du 12^{ème} arrondissement où des personnes, qui sont soit qualifiées soit détentrices d'un « permis de végétaliser », ou qui ont participé à tel ou tel concours, pourront bénéficier de ce programme de sensibilisation à notre environnement parisien. Elles apprendront à favoriser cet environnement et à encourager le développement des jardins.

Aujourd'hui, nous sommes dans une période de test. Le 8^{ème} arrondissement n'est pas directement impacté mais on nous dit que ces opérations de distribution pourront être étendues à d'autres publics l'an prochain, et pourquoi pas, à d'autres lieux également. Cela pourrait être intéressant pour notre arrondissement concernant le Parc Monceau.

Le coût de l'opération s'élève à 10 600 euros, car environ 40 000 larves ou éventuellement des coccinelles sont à acheter. Je pense qu'il s'agit d'un projet positif, car les Parisiens sont en tout cas attentifs à toutes ces démarches environnementales. Chacun à la liberté d'exprimer son avis. Mais quant à moi, je suis favorable à ce projet.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ?

M. LEBEL : Je vais m'abstenir. Je pense que c'est vraiment de l'enfantillage. Je pense que la ville de Paris et notre pays ont d'autres problèmes infiniment plus importants. Je le répète, c'est de l'enfantillage.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, mais les coccinelles mangent les pucerons donc cela évite d'utiliser des produits toxiques.

M. PACHECO : Oui, mais il n'y a pas besoin de cela.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

À L'UNANIMITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés POUR le projet: 6 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÉS, M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 5 : (Mme Erika DUVERGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

15°/ 2017 DEVE 63 - Communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Tout est résumé dans le titre. Il s'agit de donner la possibilité à des associations, dans le cadre de la charte « Main verte » et de sa convention de cadre, de s'engager et de gérer notamment des jardins partagés solidaires qui ont été aménagés à travers Paris. Sauf erreur de ma part, cela ne concerne pas le 8^{ème} arrondissement aujourd'hui. Mais cela pourrait être un sujet intéressant et je sais que madame le Maire y est sensible, au parc Monceau.

L'idée de ce programme est d'avoir une meilleure visibilité et une meilleure ouverture de ces jardins. Il s'agit d'améliorer l'accueil et les conditions d'accueil. Cela s'inscrit dans le projet pédagogique et dans l'état d'esprit de la Ville de Paris, afin de sensibiliser les Parisiens à l'environnement.

Son coût s'élève à 15 000 euros, donc il ne s'agit pas d'un budget exorbitant, même si nous pouvons en débattre. Chacun vote comme il le souhaite. Personnellement, je suis favorable à ce projet.

Mme d'HAUTESERRE : Il n'y a pas de vote. Il s'agit d'une communication.

M. GAUGER : D'accord. Donc, je suis d'autant plus favorable.

16°/ 2017 DAC 463 - Subventions de 19.400 euro à dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Je vous remercie. Comme chaque année, la Ville de Paris apporte son soutien à la FNACA qui est présente à nos événements et, comme chaque année, j'attire votre attention sur ce soutien apporté.

Nous ne sommes pas là pour débattre à la fois des dates, des polémiques, des repères chronologiques de la guerre. Nous sommes là pour soutenir une association qui est présente à nos événements et qui accompagne le devoir de mémoire dans notre arrondissement. Cette association organisera bientôt un événement et je m'étais engagé l'année dernière à lui donner des subventions, à condition d'être vigilant et de l'accompagner dans ce qu'elle fait. Nous avons voté à l'unanimité cette subvention. Cette année, l'association organisera notamment très prochainement une exposition à la MDA concernant ces événements.

Comme chaque année, j'y suis favorable. Mais, nous ne sommes pas là pour rentrer dans les polémiques. Nous sommes ici pour soutenir une association d'anciens combattants. Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix.

À L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés POUR le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BURLIS)

ABSTENTION : 1 Mme LECUYER

Communication du maire du 8^e arrondissement relative au règlement intérieur de la cour de l'Hôtel Beaujon

Mme d'HAUTESERRE : Vous connaissez tous l'Hôtel Beaujon. L'ensemble du mobilier du 208 rue du faubourg-Saint-Honoré, dit Hôtel Beaujon, comprend une crèche de 95 places, un conservatoire, et un centre d'animation dont les entrées sont desservies par la cour intérieure. Un commissariat et une circonscription de l'assainissement sont également logés dans ce bâtiment et disposent d'entrées principales indépendantes. Nous sommes, élus du 8^{ème} arrondissement, régulièrement sollicités par la responsable de l'établissement au sujet des désordres observés dans la cour, comme les jeux d'enfants, les jeux de ballon, les nuisances sonores et les livraisons.

Par arrêté d'affectation du secrétaire général, la direction des familles et de la petite enfance a été désignée comme représentant du propriétaire de l'ensemble immobilier et porte, à ce titre, la responsabilité en matière de sécurité « incendie » et de gestion des lieux et espaces communs. J'ai demandé à la DFPE de mettre à disposition toutes les mesures de protection qui concernent les équipements logés dans cet ensemble, dont notamment la sécurisation de l'accès à la cour qui dessert ces équipements, afin d'organiser une surveillance plus étroite du site et d'intervenir plus efficacement pour remédier aux désordres. À cet égard, un arrêté modificatif incluant cette cour, qui n'y figurait pas a été pris.

La DFPE a rédigé un règlement intérieur de cette cour, que je vous communique maintenant, afin de faciliter le contrôle de l'accès et l'action des responsables des équipements et de deux agents chargés de gardiennages qui lui sont désormais rattachés. Il a été établi en concertation avec des chefs d'établissement installés dans cet ensemble.

Merci pour votre écoute.

À présent, nous allons passer à la question orale présentée par Madame BARLIS.

Question orale de Mme Corine BARLIS au Maire du 8^e arrondissement relative au réaménagement de la Place de la Madeleine

Madame la Maire du 8^e arrondissement, dans le dernier numéro du Journal du 8^e vous mentionnez la mise en place d'un Comité Technique Local sur le projet de réaménagement de la Place de la Madeleine. Ce dernier initié par l'Hôtel de Ville afin que services de la ville et riverains puissent co-construire le projet.

La première réunion s'est tenue sans que les élus de l'arrondissement n'en soient informés, mais vous n'étiez visiblement pas à l'initiative de ce Comité donc je ne peux vous le reprocher. Néanmoins, lors de la séance où nous avons débattu de ce projet il y avait encore 3 hypothèses, même si la concertation en avait écarté une.

Il me semble qu'une information, suite à ce Comité Technique, de l'ensemble des élus est plus que nécessaire. J'imagine qu'un compte-rendu a été rédigé suite à la tenue de cette réunion.

C'est pourquoi je vous demande :

- si vous acceptez de communiquer ce compte –rendu à l'ensemble des élus
- si vous pouvez prendre l'engagement de tenir notre assemblée régulièrement informée de l'avancée du projet
- si vous pouvez faire en sorte d'associer les élus qui le souhaitent à ce Comité

Mme d'HAUTESERRE : Madame la Conseillère, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Inscrit dans le cadre du projet « Réinventons nos Places » par la Maire de Paris le 29 juin 2015, le réaménagement de cette place emblématique de la Madeleine permettra de mettre en valeur l'église qui représente, comme vous le savez, l'identité du quartier qui porte son nom, et aussi de redonner

aux piétons la possibilité de profiter pleinement de cet espace public. Force est de constater que l'église est placée au centre d'une place, à la fois écrin destiné à magnifier le monument et carrefour majeur de circulation.

Ce projet est suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt par les Parisiens et les usagers de la Capitale.

Sa mise en œuvre nécessite une concertation permanente avec les riverains, les acteurs économiques et, bien sûr, le diocèse.

Le projet de réaménagement de la place de la Madeleine entre désormais dans une nouvelle phase.

Comme pour les six autres places parisiennes à réaménager, le premier COTECH (Comité Technique) a eu lieu le 3 février dernier à la Mairie du 8^{ème}, à l'initiative de la Mairie de Paris. Il avait pour objectif de présenter les Collectifs et leurs intentions aux partenaires institutionnels (la RATP, les Services techniques de la Ville dont la DVD, la Préfecture de Police, les ABF, etc.).

Ces collectifs mèneront sur place, auprès de l'ensemble des habitants, des élus, des intervenants locaux, une action de concertation, de rencontres et de recueil des attentes.

Le CCQ, le Curé de la paroisse, les Associations spécialisées (personnes à mobilité réduite etc...) seront bien sûr sollicités au cours de ces rencontres sur le site avec le collectif installé à proximité de l'église.

Comme vous l'avez suivie, une première concertation avait permis de dégager les attentes des Parisiens et de définir des objectifs qui ont été présentés lors des réunions publiques dans le cadre des CCQ Elysée-Madeleine dont deux, en 2015 et 2016.

Un scénario a été arrêté par la Mairie de Paris, très à l'écoute du Curé de la Paroisse dont l'objectif est de préserver et mettre en valeur l'église. Il offre effectivement la possibilité d'élargir les trottoirs côté église, en supprimant la contre-allée et côté façade, tout en conservant deux voies de circulation. Les traversées piétonnes seront sécurisées.

Durant cette période, la Ville de Paris a passé des marchés de maîtrise d'œuvre avec des Collectifs qui devront co-concevoir et co-construire l'aménagement définitif de cette place.

Un compte rendu du 3 février est en cours de validation par tous les acteurs présents lors de cette réunion, et dès que j'en aurai possession, je ne manquerai pas de le communiquer à chaque membre du Conseil.

Bien entendu, dès qu'un calendrier définitif sera arrêté par la Mairie de Paris, je vous en informerai en amont et vous serez associés pleinement à chaque étape du projet.

Merci de votre attention.

Les prochains rendez-vous sont les suivants :

- Mercredi 15 mars, à 18h00, salle des mariages : le concert en hommage à monsieur André-Louis de LA GRANGE ;
- Mercredi 15 mars 2017, à 19h00, salle des Conférences : le concert de jeunes chanteuses de l'association « Toi femmes » ; nous sommes dans la semaine et nous le faisons compte tenu du mois de la journée internationale des droits de femmes ;

- Dimanche 17 mars, à 12h00 : cérémonie de la FNACA ;
- Lundi 20 mars, de 14h30 à 18h00, dans la salle des conférences : « mois des femmes » et table ronde association des partenaires ;
- Mercredi 22 mars 2017, à 18h30, salle des mariages : remise des médailles d'honneur du travail ;
- Jeudi 23 mars 2017, à 18h00 : vernissage de l'exposition de Nathalie AUZÉPY ;
- Jeudi 23 mars, à 18h45... Conseil Consultatif de Quartier Saint Philippe du Roule
- Jeudi 30 mars, à 18h00, salle des mariages : le concert CAIL - orchestre de chambre de Versailles.
- Mercredi 19 avril, à 18h00 : le vernissage exposition Lions Club ;
- Dimanche 23 avril : premier tour de l'élection présidentielle ;
- Mardi 25 avril, à 19h, salle du Conseil : Conseil d'arrondissement. Donc, deux jours après le premier tour !

Je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée : la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h40.



J. d'HAUTESERRE